

Motion 2158

Analyse globale sur le suivi donné aux rapports de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'adoption de la nouvelle constitution qui confie l'évaluation des politiques publiques à la Cour des comptes et qui marque la fin de la CEPP ;
- les 18 années d'activité de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques qui a apporté un regard indépendant et réflexif sur l'action de l'Etat, sur l'efficacité et l'efficience de ses politiques publiques ;
- l'évolution des pratiques, du cadre légal et réglementaire des politiques publiques permise par les évaluations menées par la CEPP,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter dans un délai maximum de douze mois, une analyse globale du suivi donné aux rapports de la CEPP depuis son origine, d'en déterminer les effets sur le fonctionnement de l'administration et de l'Etat et leur utilité en matière de prestations publiques ;
- de compléter cette analyse globale par un bilan conclusif de l'action de la CEPP en termes politiques ;
- de fournir un tableau recensant les recommandations de la CEPP qui ont été retenues et mises en œuvre par l'Etat ;
- de chiffrer les économies réalisées par ces recommandations ou d'en évaluer leur impact sur les politiques publiques.